

Rapport de jury
Certification Arts-danse
Session 2023

Texte de référence :

Note de service n° 2004-175 relative à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. BOEN n°39 du 28 octobre 2004.

Composition du jury :

- Présidente du jury : Laura PRUDENT, IA-IPR EPS chargée du dossier danse pour l'académie de Grenoble.
- Membres du jury :
 - o Valérie BONNAIMÉ : enseignante d'EPS et conseillère Danse et Arts du cirque à la DAAC de Grenoble.
 - o Cathy BRINSTER : enseignante d'EPS et formatrice INSPE Grenoble
 - o Fabrice DI-SANTO, IA-IPR Arts Plastiques, présent pour une enseignante en arts plastiques.

Enjeux de la certification :

- Permettre aux enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours.
- Assurer la responsabilité de certains enseignements (option ou spécialité) pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement en faisant valoir son expertise (candidature sur poste spécifique).
- Sollicitations possibles pour participer aux jurys d'examen : grand oral, épreuves ponctuelles.
- Personne ressource au sein de l'académie dans le champ artistique.

Les notes et niveau de prestation :

6 inscrits : 1 absent / 2 refusés / 3 admis.

Moyenne des admis : 18 / 20.

Moyenne globale : 14,5 / 20.

Communication des résultats : un arrêté collectif d'admission est publié sur le PIA pour les enseignants titulaires. Pour obtenir sa note et son appréciation, faire la demande auprès de la gestionnaire Dec3, responsable des certifications complémentaires, Pascale Amblard : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Les attendus de l'épreuve :

Bien que le dossier ne soit pas évalué en tant que tel, il permet au jury une première approche des compétences du candidat. Ce rapport dactylographié ne doit pas excéder cinq pages. Le candidat exprime ses motivations à se présenter à la certification. Le dossier vise à montrer l'engagement de l'enseignant pour ancrer la danse dans ses pratiques, partenariats, projets en lien avec les enjeux de l'école. Pour ce faire, il présente un état des lieux de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'épreuve orale est constituée d'un premier temps d'exposé (10 minutes maximum), suivi d'un deuxième temps d'entretien avec le jury (20 minutes). Le candidat a la possibilité d'avoir des notes avec lui lors de l'oral. Une lecture totale de ses notes limite l'interaction avec le jury. Une présentation avec un diaporama comme support n'est pas possible. Il est par contre envisageable de montrer depuis sa table des photos ou autres supports permettant d'illustrer son propos.

Les attendus concernent la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ; l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ; la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ; la connaissance des programmes ; la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

Conseils aux candidats :

Sur la forme :

- A l'oral comme à l'écrit, employer un langage clair, précis et concis à la fois.
- Utiliser une terminologie spécifique à l'enseignement de la danse.
- Respecter strictement la durée des 10 minutes d'exposé : s'entraîner préalablement et avoir un chronomètre le jour de l'épreuve.
- Lors de l'exposé, aborder d'autres éléments que ceux inscrits dans le dossier dont le jury a déjà connaissance.
- Durant l'entretien, être à l'écoute du jury afin de faire évoluer ses propositions.

Sur le fond :

- Démontrer ses compétences à mettre un œuvre un enseignement de la danse avec des élèves, notamment au sein des dispositifs nécessitant la certification art danse.
- Réfléchir sur la plus-value apportée par les artistes et ses liens avec l'enseignant, Ancrer ses propositions dans des enjeux de développement de la danse, de la créativité à l'école.
- Connaître les différents partenaires possibles dans la mise en œuvre de projets et dispositifs ainsi que la faisabilité.
- Inscire ces connaissances dans des propositions concrètes.

Ressources possibles pour enrichir la préparation de l'épreuve :

- CND : centre national de danse (Pantin).
- Numeridanse ; plateforme multimedia (Data danse,Tadam Cabanes Thémas).
- Passeurs de danse : <http://passeursdedanse.fr>
- AEEPS : exemples avec les articles de Chloé Duthil ou Cedric Prehault et Sandrine Beulaigne...